



Litige avec un huissier de justice à propos d'une dette à la cons

Par **isabellehubaud**, le **27/01/2015** à **18:52**

bonjour,

je reçois des coup de téléphones d'un huissier qui me réclame un peu plus de 700 euros ,c'est une dette qui date de plus de dix ans car nous avons du faire un dossier de surendettement en 2005 et nous avons été mis sous tutelle des allocations familiales ensuite.cette dette a été soldé avec l'aide de la personne qui a été commis pour nous aider à gérer notre budget et régler les dettes mais pour ce huissier ce n'est pas vrai,il me harcèle me menace et veut me faire déplacer à Lille alors que j'habite dans la somme et me dit que si je ne vais pas le voir il me saisie le compte en banque et les meubles ensuite me raccroche au nez,je me suis permis de rappeler et j'ai eu la supérieur de cette personne qui me dit si vous payez je vous fais une remise de 300 euros,est ce normal?je n'ai plus de documents attestant de ma bonne foi donc comment leur prouver que la dette est soldée comment me défendre?a t-on le droit d'harcèler les gens de cette manière? je vous remercie de votre réponse car je dois les recontacter ce vendredi.comment prouver ma bonne foi et ont-ils le droit de réclamer après autant d'années?

cordialement.